

Faire appel au service de conseil en organisation

- Proposition d'un premier rendez-vous par le conseiller en organisation
- Établissement d'un devis
- Signature de la convention d'adhésion à la mission « conseil en organisation »

Tarifs

Collectivités et établissements affiliés

100€	250€	500€
Taux horaire	la demi-journée	la journée

Collectivités et établissements non affiliés

120€	300€	600€
Taux horaire	la demi-journée	la journée

Contact

Karine LAIR
Service
conseil en organisation

07 87 74 92 59
organisation@cdg14.fr



Mai 2024 - Service communication | Ne pas jeter sur la voie publique



Conseil en organisation

Diagnostic et outils RH,
préconisations et conduite
du changement

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

139, rue Guillaume FOUACE - 50000 Saint-Lô
02 33 77 89 00 | cdg50@cdg50.fr | www.cdg50.fr



SERVICE DE CONSEIL EN ORGANISATION

Départ d'un collaborateur, arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie, évolution du paysage institutionnel, contraintes budgétaires... autant de situations qui invitent à s'interroger sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité.

Qu'est-ce qui fonctionne ? Devons-nous faire autrement ? Quelles compétences développer ? Comment prévenir d'éventuels conflits ?

Pour vous aider à répondre à ces questions, et au-delà, vous apporter des conseils de premier niveau, le Centre de gestion de la Manche vous propose une mission d'expertise : le « conseil en organisation ».

« S'interroger sur son organisation : entre défis et opportunités »



L'accompagnement du conseiller en organisation

Le conseiller en organisation est une personne formée et indépendante qui connaît parfaitement l'environnement territorial. Sa mission consiste à étudier en profondeur l'organisation du travail afin d'identifier les leviers sur lesquels la collectivité ou l'établissement public peut agir pour atteindre les objectifs fixés.

En fonction des situations rencontrées, le conseiller en organisation pourra vous accompagner dans :

- la réalisation d'études et de diagnostics organisationnels ;
- votre stratégie organisationnelle ou vos projets d'administration ;
- la mise en place d'outils RH : nouvel organigramme, fiches de poste ;
- l'optimisation des procédures de travail ;
- la mise en œuvre du changement ;
- l'évolution des postures managériales.

L'objectif de la mission

Trouver des solutions pour :

- adapter au mieux l'organisation du travail ;
- améliorer les conditions de travail des agents et limiter les risques psychosociaux ;
- atteindre les objectifs fixés par les élus en terme de fonctionnement des services publics.

C'est aussi :

- un regard extérieur sur votre organisation ;
- une approche neutre et attentive ;
- des réponses personnalisées.

